

# Le DROIT OUVRIER

**DROIT DU TRAVAIL - PRUD'HOMIE - SÉCURITÉ SOCIALE**

## Sommaire

**Geneviève Koubi**

Le « Code du travail numérique », un portail de services :  
renseignements et consultations enchevêtrés ?

## DOCTRINE

**Jacques Déchoz** : La loi et l'algorithme – Brèves réflexions relatives aux indicateurs en matière d'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes

**Claude Didry** : De l'entreprise à l'établissement ? Retour sur les enjeux du salaire minimum hiérarchique dans les conventions collectives de branche

**Lou Thomas** : Regards constitutionnels sur la fusion imposée des branches professionnelles – À propos de la décision du Conseil constitutionnel du 29 novembre 2019

## JURISPRUDENCE

Le salarié étranger travaillant au sein d'un établissement étranger d'une entreprise française peut saisir le conseil de prud'hommes du siège social situé en France  
**Cour de cassation (Ch. Soc.) 8 octobre 2014 et Cour d'appel de Paris 4 avril 2013** – Note Michel Henry (p.98)

Indemnité de licenciement des journalistes d'agences de presse : premières prises de position de la Cour d'appel de Paris  
**Cour d'appel de Paris 3 juillet 2019 et 4 décembre 2018** – Note Sophie Misiraca (p.100)

Procédure civile : de nouvelles restrictions à la possibilité de faire opposition à un jugement  
**Cour de cassation (Ch. Soc.) 11 décembre 2019** – Note Thierry Renard (p.108)

Un syndicaliste peut-il rire de tout ... même aux dépens d'une DRH ?  
**Tribunal de grande instance de Lyon (Ch. Corr.) 17 septembre 2019** – Note Vincent Mallevays (p.109)



**FÉVRIER 2020**

**Le « Code du travail numérique », un portail de services : renseignements et consultations enchevêtrés ?** par **Geneviève Koubi**, Professeur à l'Université Paris 8..... 65

**Doctrine**

**La loi et l'algorithme – Brèves réflexions relatives aux indicateurs en matière d'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes** par **Jacques Déchoz**, Inspecteur du travail, Docteur en philosophie..... 70

**De l'entreprise à l'établissement ? Retour sur les enjeux du salaire minimum hiérarchique dans les conventions collectives de branche** par **Claude Didry**, Directeur de recherche au CNRS, Centre Maurice Halbwachs (CNRS-ENS-EHESS) ..... 79

**Regards constitutionnels sur la fusion imposée des branches professionnelles – A propos de la décision du Conseil constitutionnel du 29 novembre 2019** par **Lou Thomas**, Doctorant à l'Université Paris Nanterre (IRERP).. 85

Annexe :

CONVENTIONS ET ACCORDS COLLECTIFS – Question prioritaire de constitutionnalité – Fusion des branches imposée – Droit à la détermination collective des conditions de travail – Liberté contractuelle en matière de négociation collective – Liberté syndicale – Objectif d'intérêt général – Contrôle de légitimité et de proportionnalité – Cessation des effets de la convention collective – Représentativité syndicale et patronale.  
**CONSEIL CONSTITUTIONNEL (QPC) 29 novembre 2019** (Décision n° 2019-816) ..... 91

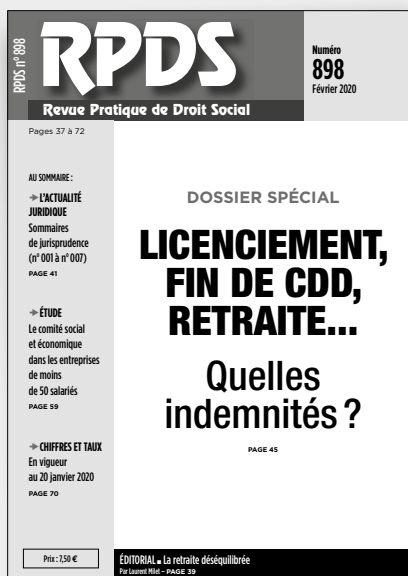
**Jurisprudence**

CONSEIL DE PRUD'HOMMES – Compétence territoriale – Compétence du siège social – Salariée bosniaque employée au sein du bureau de Sarajevo de l'Agence France Presse – Application du règlement CE 44/2001.  
**COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 8 octobre 2014** (p. 13-19.277) ..... 98  
**COUR D'APPEL DE PARIS (Pôle 6 – Ch. 2) du 4 avril 2013** (RG n° S 12/06230) ..... 98  
 Note **Michel Henry**, Avocat au Barreau de Paris ..... 99

LICENCIEMENT – Indemnité de licenciement – Journalistes d'agences de presse – Fixation de l'indemnité – Champ de compétence de la Commission arbitrale – Entreprises de presse.  
 1<sup>ère</sup> espèce **COUR D'APPEL DE PARIS (Pôle 6 – Ch. 3) 3 juillet 2019** (RG n° 14/11.593) ..... 100  
 2<sup>ème</sup> espèce **COUR D'APPEL DE PARIS (Pôle 1 – Ch. 1) 4 décembre 2018** (RG n° 16/24.891) ..... 104  
 Note **Sophie Misiraca**, Avocate au Barreau de Paris, Chargée d'enseignement à l'Université de Cergy-Pontoise .... 105

SYNDICATS PROFESSIONNELS – Délégué syndical – Désignation – Action en justice – Tribunal d'instance – Annulation – Voies de recours – Possibilité de former opposition (non).  
**COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 11 décembre 2019** (p. n°s 19-60.094, 19-60.095, 19-60.102 et 19-60.111, Publié) ... 108  
 Note **Thierry Renard**, Avocat au Barreau de Paris ..... 108

SYNDICATS PROFESSIONNELS – Publication syndicale – Parodie d'une communication gouvernementale pour dénoncer des pratiques managériales – Poursuites exercées par la DRH du chef d'injure publique – Définition du délit d'injure publique – Conditions – Délit non constitué – Absence de personnalisation de la publication – Absence de caractère outrageant – Liberté d'expression syndicale compatible avec un registre polémique et provocateur.  
**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LYON (6<sup>ème</sup> Ch. Correctionnelle Presse) 17 septembre 2019** (n° parquet 19.039.000.257) ..... 109  
 Note **Vincent Mallevays**, Avocat au Barreau de Paris ..... 112



## RPDS 898 FÉVRIER 2020

AU SOMMAIRE :

*Dossier spécial :*

### **LICENCIEMENT, FIN DE CDD, RETRAITE... QUELLES INDEMNITÉS ?**

*Etude :*

**Le comité social et économique dans  
les entreprises de moins de 50 salariés**

*L'actualité juridique :*

**Sommaires de jurisprudence**

Commande et abonnement à 263, rue de Paris, case 600, 93516 Montreuil cedex ou sur notre site Internet [www.boutique.nvo.fr](http://www.boutique.nvo.fr)  
Prix du numéro : 7,50 € (+ forfait de 3 euros par envoi). Abonnement : 9 € par mois ou 108 € par an incluant la RPDS papier et son supplément Internet (RPDS numérique + le guide droit du travail en actualisation permanente + la veille juridique).

### **Erratum**

Une erreur s'est glissée sur la couverture du numéro de janvier. Il faut lire janvier 2020 et non pas janvier 2019.

Nous présentons toutes nos excuses à nos lecteurs pour cette maladresse.

# Le DROIT OUVRIER

REVUE JURIDIQUE DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

## BULLETIN D'ABONNEMENT (annuel, 12 numéros)

---

Nom : ..... Prénom : .....

Profession ou fonctions (facultatif) : .....

.....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

---

Bulletin à retourner :

**DROIT OUVRIER - Service Abonnements**

263, rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tél.: 01 55 82 81 98

*avec un chèque à l'ordre de : « Droit Ouvrier » CCP n° 1 1779.430 Paris*

Tarifs : France : ..... **105 euros**  
Étranger : ..... **137 euros**  
Adhérent CGT ou étudiant : ..... **82 euros**

---

Pour la rédaction uniquement, adresser les propositions de contribution,  
l'envoi de la jurisprudence à :

**de préférence par mail : [droitouvrier@cgt.fr](mailto:droitouvrier@cgt.fr),**

à défaut : Secteur DLAJ Droit Ouvrier 263 rue de Paris, 93516 MONTREUIL CEDEX

Tél.: 01 55 82 82 11